



Ville de Pecquencourt

ARRETE MUNICIPAL N° 1341

Ville de Pecquencourt,
place du Général de Gaulle
59146 Pecquencourt

Téléphone : 03.27.94.49.80
E-mail : mairie@pecquencourt.fr
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

STATIONNEMENT DES VEHICULES PLACE DU GENERAL DE GAULLE

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT
Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales
Vu la fête foraine organisée du 29 Août 2023 au 10 septembre 2023,
place du Général de Gaulle,
Considérant qu'il y a lieu de prendre un arrêté pour interdire le
stationnement sur la place du Général de Gaulle pour l'installation des
manèges pour assurer la sécurité de la fête foraine,

ARRETE

ARTICLE I :

Il est interdit de stationner sur la place du Général de Gaulle du mardi 29 août 2023 à 19h00
au dimanche 10 septembre 2023 à 20h00.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière pour le non-respect d'un arrêté municipal.

Une signalisation sera apposée par le service technique 48h00 avant le début de l'installation
des forains.

ARTICLE II :

La Police Municipale, la Police Nationale ainsi que les services techniques de la ville sont
chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 25 août 2023

**Le Maire,
Joël PIERRACHE**





Ville de Pecquencourt

ARRETE MUNICIPAL N°1242

VIDE GRENIER

LE DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2023

Ville de Pecquencourt,
place du Général de Gaulle
59146 Pecquencourt

Téléphone : 03.27.94.49.80

E-mail : mairie@pecquencourt.fr

Du lundi au vendredi

de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures nécessaires de sécurité pour le vide grenier de la rue D'Anchin le dimanche 3 septembre 2023 organisé par la ville de Pecquencourt.

ARRETE

ARTICLE I :

La circulation est interdite dans la rue d'Anchin à partir de l'intersection de la rue Estienne d'Orves rue Gustave Coliez, jusqu'à la rue Cyrille Vallée. (Partie comprise entre la Place du Général de Gaulle et la rue Cyrille Vallée), le **dimanche 3 septembre 2023 de 7h00 à 15h00**. La circulation sera rendue une fois que le nettoyage des lieux sera fait.

ARTICLE II :

La mise en place barrière interdisant la circulation sera fait par les services municipaux à partir de **07h00**, et sera levé à compter de la fin de la manifestation.

Le stationnement dans cette partie sera considéré comme gênant.

Les riverains de la rue d'Anchin compris dans la limite du vide grenier, devront prendre toutes les dispositions nécessaires pour laisser l'axe libre d'axe aux exposants.

ARTICLE III :

La déviation des véhicules se fera par la rue Gustave COLIEZ pour les personnes devant se rendre en direction de Montigny en OSTREVENT et par la rue du BEFFROI pour la direction de BRUILLE lez MARCHIENNES.

ARTICLE IV :

Les services de police ainsi que les services techniques de la ville, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera affiché 48h avant la manifestation afin d'en avertir la population de la gêne occasionnée.

Fait à PECQUENCOURT, le 28 août 2023

Le Maire
Joël PIERRACHE

